082-218200947-20211216-D20211216\_03-DE

## Regu le 21/12/2021

## Délibération du Conseil Municipal

D.2021.12.16-03

**ACTE: 8.8** 

## Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et un et le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents: MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE,

MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration: M. Baïada a M. Berthaux

Excusés / Absents: MME NEGRE, M. BADOC

Secrétaire: M. ZULIAN

Date de la convocation: 10/12/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ OBJET: ENGAGEMENT D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune à la compétence de la gestion l'assainissement collectif. La gestion de ce service est comptabilisée dans un budget annexe.

Par courrier du 28 juillet 2021, la préfecture a rendu un avis conforme aux objectifs de la directive des Eaux Résiduaires Urbaines (ERU). Toutefois la charge brute de pollution organique représente un taux de saturation trop important ce qui rend notre équipement local non conforme. Afin de répondre à la demande de la préfecture et de remédier à cette situation, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic de notre réseau assainissement / pluvial.

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la proposition d'assistance à maitrise d'ouvrage faite par la société CIMEE pour réaliser cette opération d'un montant de 4380 € TTC

Apres lecture du détail de la prestation, Monsieur le Maire demande au conseil d'engager la réalisation du diagnostic réseau du système d'assainissement et de l'autoriser à signer le devis de la société CIME.

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE : D'engager la réalisation du diagnostic réseau du système d'assainissement
- AUTORISE : Monsieur le Maire à signer le devis de 4380 € TTC avec la société CIMEE
- AUTORISE: Monsieur le Maire à signer tout acte et toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette opération

• **CHARGE**: le maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que des que

Le Maire, François Le Moing